

DEXIA INVEST

SICAV DE DROIT BELGE

Catégorie O.P.C.V.M.
Siège social: rue Royale 180, 1000 Bruxelles
R.C. Bruxelles 613.510

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Etant donné que le quorum requis par les dispositions légales n'a pas été atteint lors des assemblées générales extraordinaires tenues le 24 février 2004, les actionnaires sont invités à assister aux deuxièmes assemblées générales extraordinaires qui se tiendront au siège social de la société, rue Royale 180, 1000 Bruxelles, le 16 mars 2004 respectivement à 10 h 30 et à 11 h 30, en vue de délibérer et de statuer sur les ordres du jour suivants.
Les actionnaires des compartiments UK et EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS sont spécialement invités à ces assemblées.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour:

Mise en liquidation des compartiments UK et EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS

1. Rapports
Lecture et examen:
 - du rapport du conseil d'administration sur la proposition de dissolution des compartiments UK et EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS auquel est joint un état résumant la situation active et passive de chacun ces compartiments au 31 décembre 2003;
 - du rapport du commissaire de la société sur cet état.
2. Dissolution et mise en liquidation des compartiments
Proposition de décider la dissolution et la mise en liquidation des compartiments UK et EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS.
3. Désignation de mandataires chargés de la liquidation et détermination de leurs pouvoirs et rémunération
Proposition de désigner les personnes proposées par le conseil d'administration en vue de procéder à la liquidation desdits compartiments et de leur conférer les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 186 et suivants du code des sociétés.
Le mandat sera exercé gratuitement.

SECONDE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour:

1. Clôture de liquidation des compartiments UK et EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS

a. **Rapport des mandataires**
Lecture et examen du rapport des mandataires chargés de la liquidation des compartiments sous rubrique.

b. **Approbation des comptes de liquidation**
Proposition d'approuver les dispositions prises par les mandataires chargés de la liquidation pour l'emploi des valeurs des compartiments en liquidation.

c. **Rapport de contrôle du commissaire**
Lecture et examen du rapport de contrôle du commissaire de la société.

d. **Décharge des mandataires chargés de la liquidation**
Proposition de donner décharge pleine et entière aux mandataires spéciaux pour leur mission de liquidation des compartiments UK et EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS.

e. **Clôture de liquidation**
Proposition de prononcer la clôture de la liquidation des compartiments sous rubrique qui cessent d'exister à la date de l'assemblée.

f. **Lieu de conservation de livres et documents et consignation des sommes et valeurs**
Proposition de décider que les livres et documents relatifs aux compartiments clôturés seront conservés au siège social de la société et que les sommes et valeurs en souffrance seront déposées à la Banque Dépositaire.

g. **Modifications des statuts**
Proposition de modifier les articles des statuts faisant référence aux compartiments ayant cessés d'exister.
2. Autres modifications des statuts
Proposition de modifier et mettre à jour les statuts de la société comme suit:
 - Article 7, point 3: remplacement du paragraphe: «Le conseil d'administration peut décider d'émettre des fractions d'action aux conditions qu'il fixe. Les fractions d'action seront sans droit de vote, mais donneront droit au produit de la liquidation ainsi qu'au dividende pour la quote-part représentée par ces fractions.» par les paragraphes suivants: «Toutes les références dans les présents statuts aux titres dématérialisés ou actions dématérialisées n'entreront en application qu'au moment où la réglementation autorisera l'émission de tels titres. Si des fractions d'action existent, elles seront sans droit de vote, mais donneront droit au produit de la liquidation ainsi qu'au dividende pour la quote-part représentée par ces fractions.»
 - Article 17, point I.: se verra adjoindre le paragraphe suivant:
«La société pourra, sous l'observation des conditions et restrictions légales, acheter, émettre ou vendre des options d'achat (dénommées «CALL») ou de vente (dénommées

- «PUT») de valeurs mobilières, conclure des contrats à terme (dénommés «FUTURES») sur indices d'actions ou sur taux d'intérêt, ainsi que traiter des options sur indices, des options sur taux d'intérêt ou des options sur de tels contrats. La société pourra également recourir, dans les limites prévues par la loi, aux instruments financiers et aux techniques autorisés par la réglementation. »
- Article 17, point II.: radiation des mots suivants dans la politique d'investissement du compartiment European New Equity Markets:
««Easdaq» et»
- Article 17, point II.: radiation de la phrase suivante dans la politique d'investissement du compartiment European New Equity Markets:
«Un investissement direct dans une entreprise ne peut en aucun cas dépasser cinq pour-cent (5%) du total des actions existantes de cette entreprise.»
- Article 17, point II.: ajout, à la fin du premier alinéa, de la phrase suivante dans la politique d'investissement du compartiment European New Equity Markets:
«Si les opportunités d'investissements sur ces marchés de croissance ne sont pas considérées suffisantes, le compartiment peut aussi investir dans d'autres actions cotées, d'entreprises de petite capitalisation avec des perspectives de croissance importantes.»
- Article 17, point II.: radiation de la phrase suivante dans la politique d'investissement des compartiments «European Finance & Insurance», «Health Care», «Technology», «Chemicals», «Utilities», «Telecom», «Food & Beverages», «US», «Europe», «EMU Small Cap», «EMU», «Europe ex-EMU», «Euro Bonds», «European Consumer Goods & Services», «Telecommunication», «Power Sources», «World Equities», «EMU Value», «EMU Growth», «EMU Mid Cap», «European Retail», «Euro Corporate Bonds», «European Cyclical» et «Global Low»:
«Dans l'exécution de sa politique d'investissement, ce compartiment pourra recourir, dans les limites prévues par la loi, aux instruments financiers et aux techniques autorisés par la réglementation tels que des options, des futures.»
- Article 22, quatorzième alinéa: remplacement du texte: «cinq (5) jours» par le texte suivant: «trois (3) jours ouvrables»

Cette assemblée générale extraordinaire statuera et décidera de manière valable, quel que soit la part de capital présente.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale extraordinaire, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actionnaires nominatifs de la société cinq jours au plus tard avant l'assemblée (le 11 mars 2004 au plus tard) et les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions, dans le même délai le 11 mars 2004 au plus tard), aux guichets des institutions chargées du service financier:

En Belgique:	Dexia Banque Belgique Crédit Agricole VDK Spaarbank Eural Banque d'Epargne
Au Grand-Duché du Luxembourg:	Dexia Banque Internationale à Luxembourg
Au Pays-Bas:	Banque Artesia Nederland
En France:	Dexia Banque Privée France
En Suisse:	Dexia Banque Privée Suisse – Zurich

Les actionnaires du compartiment UK ont la possibilité de réinvestir d'une période d'un mois après l'assemblée générale extraordinaire qui décide la liquidation de ce compartiment et sans acquitter la commission de placement, le produit de la liquidation de ce compartiment dans les autres compartiments de la sicav Dexia Invest et dans le compartiment United Kingdom de la sicav de droit luxembourgeois Dexia Equities L. Les actionnaires du compartiment EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS ont la possibilité de réinvestir d'une période d'un mois après l'assemblée générale extraordinaire qui décide la liquidation de ce compartiment et sans acquitter la commission de placement, le produit de la liquidation de ce compartiment dans les autres compartiments de la sicav Dexia Invest et dans le compartiment Europe Convertible de la sicav de droit luxembourgeois Dexia Bonds.

Les actionnaires des compartiments Global High, Emerging Europe, USD Cash et Euro Cash sont informés de l'ajout, à compter de la date de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des modifications des statuts susmentionnés, de la phrase suivante au prospectus: « Dans l'exécution de sa politique d'investissement, ce compartiment pourra recourir, dans les limites prévues par la loi, aux instruments financiers et aux techniques autorisés par la réglementation tels que des options, des futures.»

Le prospectus et les derniers rapports périodiques de DEXIA INVEST sont disponibles au siège social de la société, des institutions et de leurs agences mentionnées ci-dessus.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les demandes de souscription et de rachat des actions des compartiments UK et EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS sont suspendus depuis le 30 janvier 2004, à 12 heures.

Le conseil d'administration

Représentant pour la Suisse:
Dexia Privatbank (Schweiz)
Beethovenstrasse 48, case postale 970
8039 Zurich